

Assainissement de Nomad : le point de vue du groupe UDC, par Blaise Courvoisier, député

Nomad a été accepté par le Grand Conseil il y a 4 ans. Dans les débats d'entrée en matière, en tant que rapporteur, j'avais estimé cette entité autonomisée vide de contenu, élaborée dans sa structure administrative comme une projection de HNe et la tendance du groupe avait donc été initialement de refuser ce projet de loi, véritable coquille vide. Lors de la discussion générale nous nous sommes finalement rendus aux arguments du conseiller d'état de l'époque qui plaidait avec insistance pour cette structure jugée indispensable.

L'évolution de Nomad a montré que l'impression de coquille vide n'était pas fausse, qu'il n'y avait pas de direction rassemblante, aucune culture d'entreprise commune et une absence de vision pour la direction générale et le Conseil d'administration d'alors. Une impression de traité de Vienne à la Neuchâteloise où l'on a uni arbitrairement diverses entités, les obligeant ensuite à honorer un drapeau qui ne leur convenait pas forcément. Le Conseil d'administration a alors été partiellement modifié et le nouveau président a cherché, avec son équipe remaniée, à renflouer ce navire qui sombrait dans un marasme noir, entraînant une désaffection chronique de ses soignants et un taux d'absentéisme gigantesque. Malgré toute ces bonnes volontés, force est de constater qu'après 4 ans de survie, Nomad est actuellement en faillite financière. S'agirait-il d'un établissement privé, il serait tout simplement fermé et tant le Conseil d'Etat que le législatif ne se préoccuperait certainement pas de sa survie. L'on est en droit, par ailleurs, de se poser la question de savoir si cela ne serait pas la meilleure solution, pour pouvoir ensuite tout reprendre à zéro.

Le Conseil d'Etat nous propose donc, après consultation avec les cols blancs de l'économie, de renflouer cette épave, raison de ce rapport qui a été étudié en commission santé durant deux séances, permettant d'entendre le président et le vice président de Nomad.

Selon ces deux dirigeants, le problème principal est un défaut chronique du système informatique, formé de divers systèmes hérités des diverses structures qui ont formé Nomad et qui ne sont pas compatibles entre eux, entraînant un défaut de communication entre les équipes et la direction et entre les membres des équipes eux-mêmes, ainsi que des retards importants de facturation.

Autant dire que depuis le début de ces discussions, nous ne partageons pas entièrement cette analyse et que nous doutons grandement que le crédit de 2,5 millions dévolus à l'informatique va remettre toute la machine en route de façon efficace. Les problèmes sont plus profonds et probablement en relation étroite avec la direction, de plus l'importance du nombre de personnel purement administratif par rapport aux acteurs de terrain n'améliore certainement pas la cohésion du personnel de Nomad. Nous avons proposé des amendements qui conservaient uniquement les outils financiers permettant à Nomad de retrouver des crédits bancaires, ils ont été balayés tout comme l'amendement proposant uniquement le crédit informatique.

Nous ne sommes pas convaincus par Nomad, tel qu'il existe actuellement et dans la vision du CE. Celui-ci en fait la pierre angulaire du développement de l'ambulatoire hospitalier, probablement selon la vision ibérique des grands manitous d'Antares. Or affirmer ceci, c'est méconnaître les tenants et aboutissants de l'ambulatoire qui a

essentiellement besoin de polycliniques performantes pour les soins aux opérés qui, de par le choix ambulatoire, sont par définition mobiles et ne nécessitent donc pas de visite d'infirmière à domicile.

Nomad, ou toute autre structure, du genre est par contre indispensable pour le maintien à domicile de nos aînés et des personnes invalides permettant ainsi de retarder leur placement en institutions spécialisées. Là est la grande tâche de ce service qui permettra de garder dans la dignité, à domicile, bon nombre de personnes âgées qui le souhaitent.

En désespoir de cause, et sans que le Conseil d'administration ne nous ait donné d'autre piste pour la réanimation de Nomad, nous nous sommes ralliés sans enthousiasme au plan proposé. Peu après, nous avons été interpellés par des acteurs de terrain, assujettis à Nomad, qui nous ont fait part de leur désarroi et des troubles structurels de la direction, nous confortant ainsi dans notre idée initiale que l'informatique n'est qu'un simple avatar négatif de cette entité et que les problèmes structurels de fond perdurent et ne seront guère résolus uniquement par une meilleure communication ou un site Internet. Dernièrement nous avons encore appris à quelle sauce seront mangées les infirmières indépendantes qui œuvrent dans les mêmes conditions que les infirmières de Nomad, mais dont la rémunération est sous-évaluée notablement.

Tout ceci nous conforte dans l'idée que ce plan n'est pas la réponse adéquate à la faillite de Nomad, il ne nous convainc guère, nous attendrons encore l'argumentaire de la ministre de la santé avant de prendre une position définitive, mais actuellement, le groupe penche fortement vers un refus du rapport ou tout au mieux une abstention.